

Commune de Leschaux 74320 LESCHAUX	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07/09/2026	D07092026_28
Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DAGAND Bernard, Maire.		
Date de convocation du Conseil Municipal :		
<u>Présents</u> : Bernard DAGAND, Alain BOLLARD, Aurélie CHOSSON, Joël VISINTIN, Stéphanie MAIRE, Norette SANDOMINGO, César NAUMANN, Mallory CAPORALE		
<u>Absents</u> : Cyril BERGERET, Florence GELLAERTS, Bertrand QUESNEL		
<u>Pouvoirs</u> : Cyril BERGERET à César NAUMANN		
<u>Secrétaire de séance</u> : Norette SANDOMINGO		
		Conseillers en exercice11
		Présents8
		Votants Pouvoirs1
		Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le : 08/09/26
		Publié ou notifié le : 08/09/26

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - REGULARISATION DE TITRES EMIS EN 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dysfonctionnement dans les traitements informatiques a impacté 122 titres, relatifs à des prestations de cantine et à des loyers, émis entre juin et décembre 2024. Dans les comptes de la commune les factures apparaissent à tort comme étant réglées alors que les sommes n'étaient pas prélevées sur les comptes bancaires des intéressés. Le montant total des impayés s'élève à 15 164,93 €.

Pour pouvoir régulariser cette situation, la Direction des Finances Publiques nous a demandé d'annuler et de réémettre les titres concernés.

Le Conseil municipal décide donc de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	15 164,93 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	6 326,40
752	Revenus des immeubles	8838,53

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve** la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** monsieur le maire à procéder aux opérations comptables nécessaires à la régularisation des titres concernés ;

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voix Pour : 7

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 2

LE SECRETAIRE,



LE MAIRE,

Bernard DAGAND

